



Dans un contexte budgétaire 2025 présenté par l'employeur comme potentiellement déficitaire, toutes les primes extra-conventionnelles ne seraient pas soumises aux mêmes restrictions !!!

En effet, après avoir proposé la suppression de la prime de fin d'année (PPV) le 21/10/25, l'employeur propose désormais une enveloppe d'environ 268.800€ à se partager entre environ 550 salarié-e-s, contre 502.853 € en 2024 !

Alors que dans le même temps une prime extra-conventionnelle versée à la direction générale ne serait pas impactée (selon les informations transmises par l'employeur).

C'EST LES SOLDES D'HIVER A EPV



Les syndicats d'EPV sont unanimement contre un rabais sur la prime...

ET VOUS accepteriez- vous une baisse importante de votre prime, tandis que la direction générale maintient la sienne intacte ?

ETES-VOUS prêt.e.s à vous mobiliser et construire avec nous le rapport de force nécessaire pour conserver vous aussi l'intégralité de votre prime de fin d'année ?

Nous attendons votre avis aux syndicats d'EPV
cntepv@cnt-f.org / sud42epv@hotmail.com / section.cfdt.epv@gmail.com

DONNEZ NOUS VOTRE AVIS:



PROCHAINE RÉUNION: MERCREDI 3 DÉCEMBRE À 10H00